



Narcotics Anonymous[®]

World Services

BULLETIN n° 18 DU BUREAU DES CONSEILLERS DES SERVICES MONDIAUX

LES RÉUNIONS D'INTÉRÊT SPECIAL

Ce qui suit est un résumé d'un rapport transmis à la conférence des services mondiaux (CSM) par le comité ad-hoc de la CSM sur les réunions d'intérêt spécial lors de sa réunion annuelle d'avril 1989 . Formé l'année précédente, le comité était coordonné par le coordonnateur adjoint du bureau des conseillers des services mondiaux. Ce bulletin a été révisé pendant l'année 1995-96 lors de la conférence des services mondiaux.

Le comité ad hoc de la CSM sur les réunions d'intérêt spécial a été formé à la suite d'un vote de la conférence des services mondiaux (CSM) de 1988. L'intention de cette motion, comme déclaré dans les minutes de la CSM, était de nous aider en tant que fraternité, à affronter, et peut-être à trouver une solution à la question des réunions d'intérêt spécial. En plus de cela, le comité ad-hoc pourrait être un forum recueillant les idées concernant la question.

OBJECTIFS DU COMITÉ

Le comité a passé une grande partie de sa réunion initiale à débattre de ce que la conférence de service mondial voulait qu'il accomplisse. En résultat de ce débat, le comité s'est donné les objectifs suivants :

1. Fournir une définition des "réunions d'intérêt spécial ".
2. Explorer quel rôle précis jouent les réunions d'intérêt spécial dans la fraternité de Narcotiques Anonymes.
3. Donner à la fraternité de Narcotiques Anonymes l'occasion de commenter cette question en menant des forums ouverts, en sollicitant la participation directe des groupes et des membres par le biais du périodique *Newsline*, du *Fellowship Report* (*Rapport à la fraternité*), et du *NA Way Magazine* et par des courriers directement adressés aux régions.
4. Produire un rapport qui pourrait être utilisé par les membres de Narcotiques Anonymes pour servir de base aux débats sur la question des réunions d'intérêt spécial.

DÉFINITION DE "GROUPE D'INTÉRÊT SPECIAL "

Au début de ses délibérations, le comité a tenté de définir ce qu'est précisément une réunion d'intérêt spécial et comment cette définition rentre dans le cadre des lignes de conduites de NA déjà existantes. Nous avons été guidés dans cette partie de notre travail par le guide provisoire de travail sur notre structure de service (*Temporary Working Guide to Our Service Structure*) et par le Texte de base.

Le guide provisoire de travail sur notre structure de service nous a appris qu'un groupe de NA est « toute réunion qui se tient régulièrement en un endroit et un temps spécifiés, pourvu qu'elle suive les douze étapes et les douze traditions » et que « le but primordial de tout groupe de NA est de transmettre le message de rétablissement au dépendant qui souffre encore en lui procurant un cadre d'identification et une saine atmosphère de rétablissement. » (Guide provisoire de travail sur notre structure de service - Édition 1988, pp. 1 & 2)

Le Texte de base offre plus de clarté dans son commentaire sur la quatrième tradition en stipulant que « il y a deux genres de réunions : celles qui sont ouvertes au public en général et celles qui sont réservées aux dépendants. Le déroulement des réunions varient considérablement d'un groupe à l'autre : certaines réunions sont des discussions, d'autres des partages, certaines fonctionnent par questions et réponses, d'autres portent sur un problème spécifique. » (Texte de base, cinquième édition, p.82)

Dans certaines communautés de NA il y a des groupes d'hommes, de femmes, d'homosexuels et de professionnels etc. Ces membres tiennent des réunions de NA qui se concentrent sur le rétablissement de la dépendance aux drogues dans NA.

TYPES DE RÉUNIONS D'INTÉRÊT SPÉCIAL

Le comité ad hoc sur les réunions d'intérêt spécial a écrit à tous les coordonnateurs de régions de NA et à tous les délégués de ces régions pour leur demander des informations concernant les réunions d'intérêt spécial de leurs régions. Sur les cinquante-huit régions contactées, vingt-quatre ont répondu.

Voici les résultats de notre étude:

1. Sur les vingt-quatre régions ayant répondu, vingt mentionnent que des réunions d'intérêt spécial avaient lieu dans leurs région.
2. Ces vingt régions ont rapporté l'existence d'un total de 184 réunions d'intérêt spécial. Certaines régions cependant ont rapporté que toutes leurs assemblées de service local (ASL) n'avaient pas répondu à leur demande d'information et que leurs statistiques étaient donc incomplètes.
3. Les régions ont fait mention de plusieurs types de réunions d'intérêt spécial. Parmi ceux-ci : des réunions d'hommes, de femmes, d'homosexuels et de lesbiennes, des réunions de jeunes, de couples, une réunion agnostique, une réunion maladies et rétablissement, et une réunion médicaments. Le comité a aussi été informé par d'autres sources que dans certaines régions de Narcotiques Anonymes, il existe des réunions pour les vétérans du Vietnam, pour les personnes atteintes du SIDA, pour les personnes séropositives, et des réunions pour les membres de diverses professions.
4. Sur les régions qui ont mentionné depuis combien de temps des réunions d'intérêt spécial existent dans leur zone, un certain nombre nous ont répondu que des réunions d'intérêt spécial existent depuis plus de cinq ans, et une région a mentionné qu'une de ces réunions était sur le point de célébrer ses dix ans d'existence.
5. Bien que le comité ait été informé que certaines ASL ont une politique d'exclusion des réunions d'intérêt spécial de leurs listes de réunions, aucune région ne rapporte avoir des lignes de conduite écrites ou de règlement régional à ce propos.

OBSERVATIONS FINALES

Le comité ad hoc sur les réunions d'intérêt spécial a compris presque dès ses débuts que résoudre la question des réunions d'intérêt spécial dans Narcotiques Anonymes serait peut-être impossible, que les divergences d'opinions sur le sujet semblaient inconciliables, et que nous ne pourrions probablement pas être capables d'offrir une vision du sujet suffisamment nouvelle et suffisamment profonde pour que l'ensemble de la fraternité accepte d'emblée nos conclusions. Nous avons toutefois eu le sentiment que si nous étions capables de faire quelques observations objectives sur le sujet, c'est à dire dénuées de passion et d'émotion, nous pourrions être en mesure de rendre service à la fraternité.

Voici donc nos conclusions :

Les réunions d'intérêt spécial existent au sein de NA depuis déjà un certain temps. Il ne semble pas y avoir quoi que ce soit dans les douze traditions qui mette en garde les groupes contre la tenue de réunions d'intérêt spécial, pourvu que les groupes concernés n'aient comme condition pour être membre que le désir d'arrêter de consommer. Les réunions d'intérêt spécial ont tendance à se créer et à se développer dans des communautés locales de NA dans lesquelles il y a manifestement un besoin et un désir de proposer de telles réunions et a contrario, elles n'existent pas dans les communautés locales de NA dans lesquelles il n'y a manifestement ni ce besoin ni ce désir.

Dans Narcotiques Anonymes, la conférence des services mondiaux n'a pas autorité pour dicter des politiques aux groupes, et les assemblées de service local (ASL) et régional (ASR) ne peuvent pas imposer les lignes de conduite des groupes qui participent à ces assemblées. La seule autorité présente dans un groupe est un Dieu d'amour tel qu'il peut se manifester dans la conscience de ce groupe.

Le comité ad hoc sur les réunions d'intérêt spécial conclut donc que les réunions d'intérêt spécial doivent être pertinentes dans certaines communautés de NA puisqu'elles y existent et y grandissent avec peu de controverse. Dans les communautés de NA où il n'existe pas de réunions d'intérêt spécial, et où le besoin n'en est pas apparent, il n'y a pas de raison d'en créer ex nihilo.

Les conclusions de ce rapport demeurent vraies pour Narcotiques Anonymes aujourd'hui. Dans certaines communautés de NA, les formats et les thèmes des réunions d'intérêt spécial se sont développés alors que d'autres régions continuent à n'avoir aucun besoin perceptible de telles réunions. Les groupes dans l'exercice de leur autonomie sont les mieux placés pour décider s'il y a une nécessité de tenir des réunions d'intérêt spécial.

Révisé par les Comités de traduction francophone France – Québec
14.12.2021

